



OFFT, janvier 2011

---

# Evaluation des projets relatifs à la promotion des places d'apprentissage et à l'intégration dans la formation professionnelle

## Résultats et conséquences

---

### 1 Contexte et objectifs

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) attache une grande importance à l'activité d'évaluation menée dans le cadre d'une conception globale du controlling. La loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) prévoit que le développement de la formation professionnelle doit être évalué de manière régulière.

Sur demande de l'OFFT, le bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS a évalué tous les projets qui, conformément aux art. 54 et 55, al. 1, let. f et j, LFPr, ont été encouragés par la Confédération entre 2004 et 2009. L'évaluation qui a été menée vise à apprendre des projets dans une double optique : mettre à la disposition des collaborateurs qui s'occupent de la promotion de projets au sein de l'OFFT un savoir opérationnel concernant l'accompagnement de projets et l'assurance de la qualité, et aider les responsables des projets soutenus par la Confédération dans les domaines de la promotion des places d'apprentissage et de l'intégration dans la formation professionnelle à repérer les interactions entre les différents éléments de leurs projets.

L'évaluation a été réalisée en fonction des trois axes suivants :

- Quelles mesures et quels projets sont mis en place dans les domaines analysés (promotion des places d'apprentissage et intégration dans la formation professionnelle) ?
- Comment les projets sont-ils organisés ? Qui sont les partenaires ?
- Quelle est la manière de procéder pour atteindre les objectifs ? Quelles mesures doivent être prises à ce niveau ?

La méthode utilisée a été celle de l'analyse détaillée de documents, qui a porté sur 168 projets et pris en compte quatre aspects : les mesures mises en place, l'organisation du projet, la pérennité et les objectifs.

### 2 Exploitation des résultats

Le rapport d'évaluation donne une bonne vue d'ensemble des projets qui ont été soutenus entre 2004 et 2009 dans les domaines de la promotion des places d'apprentissage et de l'intégration dans la formation professionnelle. Il fait ressortir les points à améliorer au niveau du dépôt des demandes, de l'organisation et de la réalisation des projets, et de la rédaction des rapports. Il met également en évidence les critères de réussite et d'échec concernant les mesures encouragées dans le cadre des

art. 54 et 55, al. 1, let. f et j, LFPr. Ces résultats sont destinés à aider les requérants dans la phase de dépôt de leur proposition de projet.

Les recommandations qui sont émises à la fin du rapport permettent à l'OFFT d'assurer la qualité et d'améliorer le processus d'examen des projets qu'il soutient. Concrètement, les formulaires utilisés dans le cadre de la promotion de projets pour le dépôt de la demande, le budget, le rapport intermédiaire et le rapport final ainsi que le guide à l'intention des requérants seront remaniés.

L'accent doit être plus particulièrement mis sur les points suivants :

- **Formulation des objectifs** : la formulation des objectifs et des indicateurs doit être conforme aux critères SMART.
- **Planification/manière de procéder** : le plan du projet doit faire apparaître les principales étapes du projet, les objectifs majeurs et les délais. Il doit également renseigner sur l'organisation du projet, les acteurs concernés et leurs compétences dans le cadre du projet.
- **Budget** : une planification budgétaire détaillée montre quelles prestations seront fournies et quels en seront les coûts.
- **Evaluation** : selon l'art. 66 de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr), tous les projets soutenus par l'OFFT doivent être évalués. Pour ce faire, l'OFFT crée un *formulaire d'appréciation de projet* destiné à aider les responsables de projets dans cette tâche.
- **Pérennité** : la pérennité du projet à l'issue de la phase d'encouragement doit déjà apparaître lors du dépôt de la demande. Le financement ultérieur du projet doit être présenté, tout comme l'intégration dans les structures existantes.